

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

HELICOPTERES AEROSPATIALE AS 350 B ECUREUIL

(Ces appareils sont équipés du moteur TURBOMECA ARRIEL 1B)

Contrôle moteur : Installation d'un bouchon magnétique à signalisation sur le circuit d'huile moteur.

Suite à incidents en service ayant pour origine une détérioration de roulement dans le réducteur des moteurs ARRIEL, les modifications suivantes sont rendues impératives :

- Pour le moteur TURBOMECA ARRIEL 1B : Modification TU 49 faisant l'objet du SB TURBOMECA ARRIEL N° 72.292.0021.
- Pour l'hélicoptère AEROSPATIALE AS 350 B : Modification AMS 07.0615 faisant l'objet du SB AEROSPATIALE AS 350 N° 77.02.

Elles devront être appliquées au plus tard le 1er mars 1980.

Nota : L'application de ces modifications permet de supprimer les consignes de contrôle du bouchon magnétique du réducteur moteur et de surveillance de la pression d'huile moteur en vol ayant fait l'objet de la consigne de navigabilité 79.210.10 (B) du 31.10.79 (S.B. AEROSPATIALE AS 350 N° 01.04).

Les consignes d'utilisation dans cette nouvelle définition font l'objet de la révision provisoire N° 4.a/Décembre 1979 du manuel de vol AS 350 B.

En cas d'atterrissage par suite d'application de la procédure d'urgence prévue au manuel de vol, appliquer les consignes suivantes :

Démonter le bouchon magnétique à signalisation et contrôler l'entrefer :

- A/ - Si présence d'un dépôt de poussières fines, nettoyer le bouchon magnétique et terminer le vol.
- B/ - Si présence de particules scintillantes ou d'aiguilles sombres, ou en cas de défectuosité du circuit électrique maintenant le voyant du bouchon magnétique allumé, procéder aux opérations d'entretien nécessaires selon documentation des constructeurs avant reprise des vols.

../..

Date : 19.12.1979

Matériel : HELICOPTERES AEROSPATIALE  
AS 350 B ECUREUIL

Référence : 79-254-12 (B)

Cf. B.S. AEROSPATIALE AS 350 N° 77.02  
B.S. TURBOMECA ARRIEL N° 72.292.0021

Le B.S. TURBOMECA ARRIEL N° 72.292.0021 fait par ailleurs l'objet  
de la consigne de navigabilité ARRIEL 79-252 (B) du 19 décembre  
1979.

-----  
DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 15 JANVIER 1980